

Communiqué

Le 18 mai 1995

N° 93

PARTICIPATION MINISTÉRIELLE À LA RÉUNION DE L'OCDE

Le ministre du Commerce international, l'honorable Roy MacLaren, a annoncé aujourd'hui qu'il dirigera une délégation ministérielle comprenant le ministre du Développement des ressources humaines, M. Lloyd Axworthy, et le ministre de l'Industrie, M. John Manley, à la réunion de cette année des ministres des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui se tiendra à Paris les 23 et 24 mai.

Les ministres y discuteront de la croissance économique, de l'emploi, du progrès social ainsi que du renforcement du système commercial et financier international.

« L'OCDE peut grandement soutenir les efforts de libéralisation du commerce et de l'investissement à l'échelle mondiale », a déclaré M. MacLaren.

« Je m'attends à ce que les ministres qui participent à la réunion de Paris s'entendent sur la négociation d'un accord multilatéral innovateur sur l'investissement, a-t-il ajouté. Un accord sur l'investissement étranger comblerait une importante lacune dans la réglementation internationale, aiderait les firmes canadiennes qui investissent à l'étranger et créerait des emplois plus nombreux et meilleurs au pays. »

M. Axworthy a souligné l'importance des emplois pour la croissance économique et le progrès social : « Nous devons faire en sorte que l'OCDE reste axée sur les problèmes que le chômage structurel élevé et la stagnation des revenus posent à nos sociétés. L'étude de l'OCDE sur l'emploi constitue une première mesure importante – il nous faut maintenant y donner suite. »

« Nous croyons qu'il y a de bonnes possibilités d'emploi et de croissance – reposant essentiellement sur la technologie et la société de l'information. L'OCDE peut jouer un rôle clé dans la réalisation de cet objectif », a déclaré M. Manley.

L'OCDE est la grande instance des démocraties les plus industrialisées du monde pour la discussion des politiques



économiques. Ses 25 États membres se donnent des approches comparables sur un large éventail de questions économiques, sociales et commerciales, y compris la croissance économique, l'emploi, la stabilité budgétaire et l'expansion du commerce mondial.

- 30 -

On trouvera ci-joint un document d'information sur la réunion de l'OCDE.

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874

Document d'information

RÉUNION MINISTÉRIELLE DE L'OCDE, 23 et 24 mai 1995

La réunion de Paris des ministres des 25 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) se concentrera sur trois grands thèmes : la croissance économique, l'emploi et le progrès social; le renforcement du système commercial et financier multilatéral; et l'OCDE de demain.

LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE, L'EMPLOI ET LE PROGRÈS SOCIAL

La croissance et la création d'emplois

- L'expansion économique est de plus en plus assurée dans un nombre croissant de pays de l'OCDE, dont le Canada et les États-Unis. La reprise s'est accélérée dans les économies européennes membres; au Japon, par contre, elle n'est pas encore consolidée. Selon les prévisions de l'OCDE, le Canada aura en 1995 l'un des plus forts taux de croissance parmi les États membres. La reprise s'implantera peut-être plus solidement en Europe et au Japon, alors que les États-Unis verront un recul de leur croissance.
- Conséquemment, l'emploi est en hausse ou, du moins, se maintient dans la plupart des pays de l'OCDE. Mais les taux de chômage restent élevés dans de nombreux pays membres, surtout en Europe. Au Canada, où la croissance de l'emploi a été particulièrement forte, le taux de chômage a été ramené de 11,4 à 9,4 p. 100 au début de 1994.
- L'approche canadienne vis-à-vis l'embauche, la croissance et la création d'emplois englobe des mesures visant principalement à favoriser l'innovation dans l'ensemble de l'économie, à améliorer la productivité et à perfectionner les compétences de la population active.
- Le chômage élevé – surtout en Europe –, le changement technologique et le vieillissement des populations ont suscité des préoccupations quant à l'impact social de cette évolution.

La contribution de l'OCDE

- Comme le lui avaient demandé les gouvernements du G-7, l'OCDE élargit son analyse sur la création et sur la perte d'emplois en menant une étude approfondie des politiques des pays membres en rapport avec l'intervention sur le marché du

travail, le chômage et les prestations de chômage, ainsi que l'impact de ces politiques sur le régime fiscal.

- Également en réponse à une demande du G-7, l'OCDE donne suite à son étude sur l'emploi et le chômage en poussant son analyse de façon à mieux comprendre le large éventail des politiques requises pour s'adapter aux changements structurels qui se produisent dans les économies membres.
- L'OCDE propose de poursuivre les travaux sur les populations vieillissantes et sur la réforme des pensions et des politiques sociales.
- Les résultats préliminaires d'une étude de l'OCDE sur la technologie, la productivité et la création d'emplois montrent, entre autres choses, que le changement technologique accroît davantage la demande de travailleurs qualifiés que de travailleurs non qualifiés. Les progrès technologiques doivent être appuyés par des politiques garantissant que les travailleurs reçoivent les compétences et la formation dont ils ont besoin, de sorte que chacun profite du changement technologique.

La société de l'information

- Les résultats de l'étude de l'OCDE sur la technologie montrent aussi que la technologie de pointe et les autres formes d'innovation jouent un rôle stratégique dans la stimulation de la croissance économique et la création d'emplois.
- L'étude montre qu'il faudra peut-être, pour profiter au maximum de l'expansion du savoir, changer les politiques et pratiques qui touchent aussi bien les régimes de réglementation que le mode d'organisation du travail. La réforme de la réglementation dans le domaine des télécommunications est particulièrement importante.
- Lors d'une conférence tenue à Bruxelles en février, les ministres du G-7 ont suggéré que l'OCDE mène une étude complémentaire touchant l'impact des services d'information sur l'emploi. Le Canada aimerait élargir le travail pour y inclure un cadre de politique pour le développement de la société de l'information.

LE RENFORCEMENT DU SYSTÈME MULTILATÉRAL

L'Organisation mondiale du commerce

- L'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui a son siège à Genève, a été établie le 1^{er} janvier de cette année pour superviser le système commercial mondial. Plus de 80 des quelque 120 signataires de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) sont devenus membres de l'OMC, laquelle a été créée dans le prolongement des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round.
- L'OMC est importante pour un pays comme le Canada – une nation commerçante moins influente et tributaire du commerce avec l'étranger – parce qu'elle est la pierre angulaire du système mondial de réglementation du commerce. L'organe de règlement des différends est l'un des éléments clés de l'OMC.
- Après la réunion des ministres du Commerce de la Quadrilatérale tenue le 5 mai à Whistler, en Colombie-Britannique, le ministre du Commerce international, M. Roy MacLaren, a déclaré que lui-même et les représentants du Japon, des États-Unis et de l'Union européenne veulent que la nouvelle organisation collabore efficacement avec d'autres institutions économiques internationales. Ils comptent pouvoir intégrer des « économies naissantes » comme celle de la Chine à l'OMC « dans le respect des règles qui s'appliquent à tous les membres de l'OMC. »

Services

- Dans la foulée de l'Uruguay Round, les négociations se sont poursuivies en ce qui concerne les services financiers, les mouvements de personnes, les télécommunications de base et le transport maritime. Les discussions sur les services financiers et le déplacement de personnes doivent prendre fin d'ici le 30 juin 1995, et celles sur les télécommunications de base et le transport maritime d'ici avril 1996. Le déplacement de personnes désigne le déménagement temporaire dans un autre pays pour la durée d'un contrat.
- Après la réunion des ministres du Commerce de la Quadrilatérale à Whistler, M. MacLaren a dit que les représentants du Japon, des États-Unis, de l'Union européenne et lui-même ont insisté sur le fait que les négociations relatives aux services financiers devaient progresser considérablement d'ici la fin de juin. Pour ce qui est du mouvement de personnes, il a mentionné que les ministres du Commerce travailleraient de concert d'ici le

30 juin pour que les négociations aboutissent à une issue heureuse.

Nouvelles questions commerciales

- L'élan de la libéralisation du commerce doit se maintenir et pour cela, il faut se pencher sur les nouvelles questions commerciales comme la réforme réglementaire, les normes et la politique concernant la concurrence.

Négociations relatives à un accord multilatéral sur l'investissement

- Après la réunion de Whistler, M. MacLaren a déclaré que les ministres du Commerce avaient accueilli favorablement le consensus concernant le lancement au sein de l'OCDE d'ambitieuses négociations relatives à un accord multilatéral sur l'investissement. Le lancement de ces discussions devrait être annoncé à l'occasion de la réunion des ministres de l'OCDE.
- Un accord multilatéral sur l'investissement procurerait un cadre solide et complet à l'investissement international et renforcerait le régime commercial multilatéral. Il établirait des règles claires et uniformes sur des questions allant de la protection de l'investissement au règlement des différends. Ces règles favoriseraient la croissance économique.
- Un tel accord fournirait aux investisseurs potentiels un outil à partir duquel ils pourraient évaluer le degré d'ouverture d'un pays comme lieux d'investissement et la sécurité juridique qu'il offre, ce qui favoriserait une libéralisation encore plus poussée dans ce domaine.
- Le Canada souhaiterait en outre voir les pays en développement adhérer à ce nouveau traité relatif à l'investissement, fondé sur des règles, et cherche à obtenir la mise en place d'un mécanisme permettant de consulter les pays non membres de l'OCDE. Il veut également encourager des discussions sur l'investissement au sein de l'Organisation mondiale du commerce.
- L'investissement étranger direct est étroitement lié au commerce. On estime qu'un tiers des exportations mondiales de produits manufacturés circule entre les sociétés mères et leurs filiales étrangères.
- L'investissement étranger direct a connu une croissance annuelle de 14 p. 100 au cours de la dernière décennie partout dans le monde. L'investissement direct du Canada à

l'étranger est presque aussi élevé que l'investissement étranger sur son territoire, et il croît plus rapidement.

- Il n'existe pas de règles générales d'investissement semblables aux règles commerciales, mais un certain nombre d'accords régionaux et bilatéraux relatifs à l'investissement. Le Canada, les États-Unis et d'importants pays européens, ainsi que des groupements d'affaires, préconisent la conclusion d'un accord multilatéral relatif à l'investissement.
- Sur les marchés étrangers, l'absence d'une série de règlements communs ayant un vaste champ d'application nuit aux petites et moyennes entreprises, dont les ressources sont limitées. Un environnement d'investissement international prévisible les aiderait à croître et à affronter la concurrence.

L'OCDE DE DEMAIN

- Les 25 pays membres de l'OCDE sont l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, les Pays-Bas, l'Irlande, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. Ces pays comptent 16 p. 100 de la population mondiale et assurent plus des deux-tiers de la production à l'échelle de la planète.
- Le Canada considère l'OCDE comme un des piliers du système économique multilatéral et comme un outil inestimable pour l'élaboration des politiques nationales. Dans le secteur du commerce, par exemple, les ministres canadiens ont eu recours à l'OCDE pour raffermir les engagements politiques à combattre le protectionnisme.
- Pour la première fois depuis la création de l'OCDE, un Canadien, M. Donald Johnston, a été élu au poste de Secrétaire général. M. Johnston assumera ces fonctions à compter de juin 1996. Il remplacera M. Jean-Claude Paye, de France.
- Du point de vue du Canada, l'OCDE devrait améliorer sa capacité d'aider les États membres à mettre au point des politiques adaptées aux enjeux d'une économie planétaire.
- Le Canada est également convaincu que l'OCDE devrait s'engager à s'ouvrir sur le monde grâce à un dialogue accru avec les pays non membres. L'Organisation pourrait, en particulier, contribuer à faciliter l'intégration d'économies naissantes à l'économie de marché mondiale.